

Luxembourg, le 7 juillet 2018

Résolution sur la traite des êtres humains

Commission « Egalité des chances »

Introduction

Au cours du dernier semestre, notre commission s’est penchée sur le sujet de la traite des êtres humains. Nous avons pu constater qu’il s’agit là d’un crime invisible pour lequel il n’y a guère de statistiques et que l’on a tendance à sous-estimer.

Ce sujet englobe pas mal de domaines différents, allant de la prostitution aux soins, du personnel de nettoyage à celui de la restauration en passant par les sans domicile fixe et le transport.

Les victimes sont en majorité des femmes, mais il y a aussi des hommes ainsi que des mineurs. En 2016 notamment, quelque 10.000 mineurs ont disparu en Europe¹.

Notre commission :

- Se préoccupe du fait que ce problème est souvent mal connu dans notre société ;
- Souligne que les victimes ne se rendent souvent pas compte de leur situation ;
- Est largement consternée par le fait que l’inspection du travail et des mines (ITM), responsable pour ce problème, est en sous-effectif et pas formé de manière adéquate ;

¹ <https://www.theguardian.com/world/2016/jan/30/fears-for-missing-child-refugees>

- Prend connaissance avec soucis que les victimes ne maîtrisent souvent pas la langue, ce qui les empêche de se faire comprendre par les autorités officielles, si bien qu'elles n'ont pas la possibilité de demander de l'aide ;
- S'avère choquée que les victimes en question ne sont pas en possession d'un passeport ou d'autres documents ;
- Est alarmée par le fait qu'elles ne perçoivent pas le salaire minimum ou ne sont pas payées du tout.
- Prend connaissance du fait que les réfugiés sont plus vulnérables à la traite d'êtres humains et nécessitent ainsi davantage de soutien ;
- Rappelle que le nouveau rapport² de juin 2014 n'a pas été ratifié et a seulement été signé par 11 pays, bien qu'il s'agisse d'une décision du Conseil de l'Europe.

Notre commission :

- S'attend à ce que l'on attire l'attention sur le problème et éduque la population. Il faudrait notamment soutenir les initiatives locales, les collectivités et la société civile par des campagnes, dépliants etc. ;
- Revendique des actions de lobbying en faveur des droits des victimes, telles que rassembler des signatures ;
- Accueille favorablement l'éducation de personnes responsables de ce problème, principalement l'ITM. Elles devront se spécialiser dans la traite d'êtres humains et lancer des campagnes de sensibilisation y relatives (exemple : associations, police) ;
- Exige que l'initiative « *European Citizen Initiative* » du 9 mai sur la thématique de la traite des êtres humains soit mise à l'ordre du jour au Parlement Européen³ ;
- Encourage l'établissement de statistiques afin que l'on se rende compte de l'envergure du problème ;
- Propose que les personnes qui se rendent compte de leur situation, reçoivent un passeport de transition et soient enregistrées de manière biométrique ;

² http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-995_en.htm

Ce rapport comprend un plan visant à empêcher le travail forcé ainsi que la création d'une force de police nationale, de même que l'information et la protection de victimes potentielles.

³ Une ECI ne peut venir sur un ordre du jour que s'il y a suffisamment de personnes qui signent, étant donné qu'il est un fait que la Chambre ne débat uniquement d'une pétition si cette dernière a atteint un seuil déterminé de signataires.

- S'attend à ce que l'aide aux réfugiés soit décriminalisée au niveau européen ;
- Demande avec insistance que les réfugiés soient rapidement intégrés sur le marché du travail afin qu'ils n'aient pas besoin de se tourner vers le travail au noir.
- Exige la ratification du procès-verbal de 2014 au niveau européen.

Conclusion

Le mot « esclavagisme » évoque chez nous différentes époques de l'histoire, soit la Rome antique, l'exploitation des populations indigènes américaines ou encore l'esclavagisme aux Etats-Unis. Mais qui d'entre nous va penser au restaurant deux maisons plus loin dans la rue ? Qui pense à la femme de ménage qui nettoie tous les jours chez le voisin ? Où au chauffeur de camion chez un important transporteur ? Personne pour ainsi dire.

Toujours est-il que toutes ces personnes, et beaucoup d'autres, risquent d'être victimes de l'esclavagisme, ou, si l'on veut utiliser le terme actuel, de la traite des êtres humains. L'esclavagisme n'a jamais été éradiqué, il a été repoussé dans les retranchements. Soit, nous savons que le phénomène existe, mais certainement pas ici, dans notre Luxembourg, un pays largement développé n'est-ce pas ? D'après les statistiques, il n'y a en fait « que » 9 cas documentés.

Et quel est le chiffre réel, à votre avis ? Dans quelle mesure une statistique sur des personnes sans papiers d'identité, dont nous connaissons à peine l'existence, est-elle réaliste ? Dans quelle mesure une statistique sur des personnes dont les problèmes ne nous intéressent guère, est-elle réaliste ? Une statistique sur des femmes et hommes qui ne permettent pas de gagner des élections, des personnes qui soutiennent notre économie par leurs conditions de vie misérables ?

Cette considération peut sembler quelque peu cynique, mais où y a-t-il davantage de cynisme ? Dans les quelques lignes ci-dessus ou dans un protocole UE contre la traite des êtres humains, dressé entre autres par Luxembourg, créé en 2014 et, à l'heure actuelle, ratifié par 11 Etats membres de l'UE seulement, à l'exclusion de Luxembourg. Il semble que le problème soit suffisamment important pour qu'un protocole soit rédigé à son sujet, mais apparemment pas suffisamment important pour que ce protocole soit ratifié.

Notre commission a pris conscience de l'existence de ce problème et essaie tant bien que mal de concevoir des réponses. Notre résolution vise différents problèmes, parmi lesquels la méconnaissance du sujet par le grand public, mais aussi le manque d'information ainsi que des ressources humaines pour combattre le problème de manière efficace. Nous sommes convaincus que notre résolution constitue un pas en avant dans la bonne direction, un pas vers une meilleure condition de vie des victimes de la traite d'êtres humains. Si vous aussi, vous estimez qu'une personne ne peut, dans

aucune circonstance, être dégradée au niveau d'une simple marchandise, et moins encore dans une UE qui se fonde sur les droits de l'homme, alors votez pour cette résolution.

Merci.